

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 108

Artikel: L'Alliance à Saint-Gall

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255955>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Alliance à Saint-Gall

La XIX^e Assemblée générale de notre grande Fédération nationale de sociétés féminines suisses... Déjà! Et ces Assemblées, qui régulièrement, chaque année, ramènent dans l'une ou l'autre de nos villes suisses les mêmes physionomies, les mêmes personnalités, des discussions sur des sujets dont l'importance pour la femme suisse ne varie pas... nous font mesurer ainsi, un peu mélancoliquement, le temps qui s'enfuit. Chaque année, il est vrai, de nouveaux membres viennent s'adjoindre à la grande famille (et cette année nous avons accueilli la 100^e société au milieu de nous, alors que, voici quelques douze ans, quand débutant dans la vie féministe suisse, celle qui signe ces lignes n'avait à faire comme secrétaire qu'à une trentaine, une quarantaine au plus de groupements féminins!), de nouveaux visages apparaissent, de nouveaux problèmes se posent; mais aussi, peu à peu, et comme pour mieux faire sentir ce glissement du temps, les anciennes nous quittent, les délégations se renouvellent, et ce qui semblait à la génération qui nous a précédées audacieux et risqué en matière de féminisme nous paraît actuellement tout simple et naturel.

Ces réflexions, l'Assemblée de St. Gall ne pouvait manquer de nous les inspirer. D'abord par le nombre, la force, l'importance des Sociétés représentées. Il y avait quelque émotion à considérer ces femmes groupées dans la salle du Grand Conseil, lorsqu'elles se levèrent pour chanter en chœur le chant de la Landsgemeinde d'Appenzell comme ouverture à leur travaux, à songer aux milieux différents, aux mentalités différentes qu'elles représentaient, et que pourtant toutes étaient des femmes conscientes. Femmes qui ont compris peu à peu, les unes par leur travail social, les autres par la lutte contre les injustices qui constamment affligent leurs yeux, la responsabilité qui leur est échue; femmes qui ont appris qu'elles n'ont pas le droit de s'enfermer égoïstement dans le cercle de leurs préoccupations familiales ou de leurs intérêts personnels; femmes qui savent que l'heure a sonné ou va sonner prochainement où la collectivité fera, sous une forme ou sous une autre, appel à leur collaboration capable et intelligente. C'était en quelque sorte les forces vives des femmes suisses qui étaient représentées là. Et quand on songe aux années de patience, d'éducation, d'éveil aussi de l'attention féminine, qu'il a fallu pour arriver à réunir ce Parlement féminin, c'est avec gratitude et joie pour le travail accompli que l'on se tourne vers celles qui en furent les auteurs.

Et voici que deux d'entre elles justement, qui furent plus de vingt ans durant à la brèche, ont pris congé de nous à St-Gall. Ni M^{lle} de Mulinen en effet, ni M^{me} Chaponnière-Chaix n'acceptaient de réélection. Celles qui ne sont venues que ces dernières années aux Assemblées de l'Alliance connaissent peu la silhouette spiritualisée, le tempéramment d'apôtre, la parole de flamme de M^{lle} de Mulinen — l'état de sa santé obligeant la première présidente de l'Alliance à ménager de plus en plus ses forces. — Mais celles qui ont connu les temps héroïques du début, celles qui ont eu le privilège de partager en très modestes collaboratrices ses travaux, celles-là ne pouvaient que s'associer de tout cœur à la proposition faite par les Unions de Femmes du Canton de Vaud de nommer M^{lle} de Mulinen présidente d'honneur, et à l'envoi, dont avait pris l'initiative l'Union fur Frauenbestrebungen de Zürich d'une corbeille de fleurs à Berne, en très faible témoignage de reconnaissance et d'admiration. M^{me} Chaponnière, elle alors, est bien une des physionomies les plus connues et les plus populaires de notre féminisme suisse contemporain, et il

Dans chaque revue, dans chaque journal, il y a aujourd'hui des œuvres de femmes. Beaucoup sont remarquables. De même dans le domaine de la musique et dans celui des beaux-arts. Pourquoi le *Mouvement Féministe* semble-t-il l'ignorer? Et quand paraissent des listes de nouveaux bacheliers, licenciés ou docteurs dans nos Universités, pourquoi le *Mouvement Féministe* ne relève-t-il pas le nombre toujours plus grand de noms féminins? Je suis persuadée qu'une orientation dans ce sens procurerait au *Mouvement Féministe* bon nombre d'abonnés.

Emilie GAUTIER.

Genève, le 15 novembre 1920.

Mademoiselle,

Permettez à une nouvelle abonnée de répondre à votre enquête par deux questions qu'elle s'est posées en parcourant le *Mouvement Féministe*.

Pourquoi écrit-on tant sur une question vitale comme l'est le féminisme, et qui verra son jour tôt ou tard?

Pourquoi ne fait-on pas un choix plus rigoureux des articles qui en traitent? Et, à ce propos, ne confond-on pas souvent le but du féminisme avec l'obtention de droits nouveaux, alors que ces droits ne sont que le marche-pied à de nouveaux devoirs dont la femme veut se charger? Son véritable but n'est-il pas de servir mieux l'humanité, de lui dévouer toutes ses facultés et de se charger de nouveaux sacrifices?

L. WALTHER-BOSSHARDT.

(A suivre.)

De-ci, de-là...

Une nouvelle intéressante nous arrive de Zurich, où vient de se constituer une Ecole sociale pour femmes sur la base des Cours sociaux qui ont été donnés dans cette ville depuis 1908.

En effet, l'Ecole continuera, sous une forme plus complète, par une organisation achevée, ces cours dont l'éloge n'est plus à faire. Car elles sont nombreuses, les élèves de toute la Suisse, qui, après y avoir travaillé, ont trouvé des places diverses, rémunérées ou non: directrices d'établissements hospitaliers, d'œuvres de bienfaisance, de jardins ou de sanatoria d'enfants, auxiliaires précieuses des offices de tutelle, des ligues contre la tuberculose, l'alcoolisme, des bibliothèques populaires, des cours pour mères de famille, etc., etc. L'énumération des postes occupés par les anciennes élèves des cours, avec indication des villes, est probante et suggestive plus que des discours d'apparat. Et maintenant que les expériences de douze années ont prouvé que l'organisation était viable, et dans le même esprit large, compréhensif et intelligent des besoins modernes, l'école proprement dite va s'ouvrir en janvier prochain. Le programme, très soigneusement étudié, comprend deux degrés, organisés de telle façon qu'ils puissent, ou bien être combinés en vue d'une préparation sociale approfondie, ou bien suffire chacun séparément à une préparation spéciale. C'est ainsi que le premier degré comprend tout ce qui a trait à la prévoyance sociale en matière infantile, comme à la pédagogie et à l'assistance médicale aux enfants, alors que le second degré prépare aux emplois sociaux de manière générale, aussi bien pour celles qui en font leur carrière que pour celles qui se vouent à des collaborations désintéressées. Des cours préparatoires de nature spécialement théorique sont également prévus au programme, ainsi que des stages pratiques de durée variable, et des cours complémentaires portant sur des questions morales, psychologiques, économiques et sociales.

Il faut ajouter ici que l'Ecole sociale de Zurich a le privilège d'être administrée par un Comité où se rencontrent les noms de personnalités de valeur, et le privilège plus grand encore, parce que là gît la grande difficulté des Ecoles sociales, d'avoir à sa tête une femme de capacité, de largeur de vues et de distinction, M^{lle} de Meyenburg. Aussi recommandons-nous très chaudement à toutes les jeunes filles comprenant la nécessité d'une préparation sociale l'Ecole de Zurich, qui, sans hâte et sans réclame, simplement par les résultats obtenus par des années de travail patient et consciencieux, voit maintenant s'épanouir le succès bien mérité.

* * *

M^{me} Estelle Wursten organise, du 25 novembre au 5 décembre, dans les salons du Lyceum de Genève une exposition de dentelles et broderies exécutées par elle-même et par ses meilleures élèves. C'est avec succès que l'Ecole dentellière suisse cherche à faire revivre cet art charmant de l'aiguille, qui tantôt s'inspire des anciens modèles, tantôt suit des voies toutes modernes. Nous aimons ces grosses toiles de chanvre, avec leurs franges nouées, leurs glands et leurs broderies en haut relief. Il y a là une salle à manger valaisanne qui offre un ensemble très heureux d'art local, robuste et naïf. Mais nous préférons encore les délicates fantaisies de l'aiguille et du fuseau exécutées sur de la fine batiste. La partie la plus intéressante de l'exposition sera peut-être les dessins composés par M^{me} Wursten, où l'on peut mesurer tout ce qu'il faut d'art véritable, d'ingéniosité et d'invention, pour créer les modèles qui font de ces broderies des œuvres vraiment originales.

E. G.

n'est pas de petit village de la campagne ou de la montagne, groupant une Société de femmes, où les visages ne s'éclaircissent lorsqu'on prononce son nom. Nos lecteurs savent déjà que les raisons qui font quitter à M^{me} Chaponnière la présidence de notre Fédération nationale ne sont pas des raisons de repos, mais bien au contraire l'obligation de satisfaire à une tâche plus haute, plus vaste, plus écrasante encore, que lui a valu la confiance et le respect, non plus seulement des féministes de notre pays, mais de celles du monde entier : la présidence du Conseil International des Femmes. Aussi était-il naturel et juste, qu'aux manifestations exactement analogues à celles qui furent décidées d'enthousiasme pour M^{lle} de Mulinen, s'ajoutât par deux fois une ovation qui a fait retentir les échos de la salle du Grand Conseil de St. Gall.

L'ordre du jour de l'Assemblée ne présentait cette fois rien de très saillant. Un immense règlement en 28 articles qu'il a fallu adopter, en complément des statuts votés l'année dernière à Bâle, et qui, à notre humble avis, entrait dans trop de détails, prévoyait trop de possibilités, et aurait gagné à être allégé et concentré. Mais si on le pensait, on ne l'a que peu dit, pour ne pas allonger encore par une discussion supplémentaire une votation déjà longue malgré la célérité avec laquelle M^{lle} Schindler, suppléant momentanément la présidence, a mené toute l'affaire. Ce sont d'ailleurs des corvées qu'il faut accepter de temps en temps pour n'avoir plus à y revenir et pour pouvoir mieux se consacrer, une autre fois, à des discussions plus intéressantes. D'ailleurs, on a peu discuté à St. Gall, et nous en avons été frappée, bien que l'ordre du jour eût sagement prévu le temps nécessaire pour permettre aux opinions différentes de se manifester. Le rapport de la Commission d'Education nationale, par exemple, qui soulevait bien des problèmes, touchait à bien des points intéressants, a été adopté presque sans autre, avec la simple remarque de permettre à la Commission de s'adjoindre les personnalités utiles pour accomplir sa tâche. Et la question de l'obligation de l'assurance-maladie, qui nous semblait, à nous Suisses romandes, devoir soulever des débats passionnés, a passé comme lettre à la poste ! Il y avait eu, en effet, chez nous, des opinions divergentes dans les Comités qui avaient donné mandat à leur déléguée : l'individualisme parfois un peu exagéré, la crainte de la centralisation, l'horreur de toute contrainte avaient fait naître une opposition que n'avaient pas complètement réduite les motifs allégués en faveur de l'assurance obligatoire par ses partisans : extension de l'assurance à celles qui en ont justement le plus besoin et que l'assurance facultative laisse échapper, diminution du taux des cotisations par le fait du plus grand nombre d'assurés, extension de l'assurance aussi dans les régions agricoles et montagnardes qui jusqu'ici n'en ont que fort peu profité, etc. Aussi la déléguée de l'Union des Femmes de Genève, qui avait pourtant en définitive reçu de sa Société mandat de parler et de voter en faveur de l'obligation, fut-elle étonnée — et ravie ! — qu'aucune voix ne s'élevât pour la contredire. Deux déléguées de Bâle et de St. Gall énumérèrent au contraire les excellents résultats obtenus dans leur canton par l'assurance-maladie obligatoire, et une des déléguées vaudoises, M^{me} Jomini, dont les expériences en la matière sont probantes, appuya également le point de vue de l'Union des Femmes de Genève. Et ainsi fut voté à l'unanimité le principe, — le principe seulement, les modalités de l'application restant réservées — de l'assurance-maladie obligatoire.

Un autre point qui souleva quelque discussion fut celui de la création à laquelle l'Alliance était conviée à participer financièrement et moralement, d'une organisation centrale de *Berufs-*

beratungstelle. Quelques restrictions furent formulées, touchant soit le point de vue financier, soit les inconvénients de la centralisation d'organismes qui exigent justement au contraire beaucoup de souplesse et de nuances suivant les régions. Finalement, et après observation que l'Office fédéral du Travail tout récemment créé comprendrait certainement une section consacrée à l'apprentissage et aux conseils sur le choix d'une carrière, l'affaire fut remise au Comité pour veiller en tout cas à ce que part équitable fût faite aux femmes. C'est également en s'inspirant de même principe qu'a été décidée la création d'une Commission du travail, chargée de suivre de très près les questions d'importance capitale qui se posent actuellement pour nous féministes dans ce domaine. En revanche, la Commission du Suffrage a été définitivement dissoute pour être remplacée par une Commission d'études des lois : l'expérience a en effet prouvé que notre pays est trop petit pour que l'action de deux organes différents en matière de droits politiques des femmes ne se gêne et ne se contrecarre pas, et que les forces de la Commission du Suffrage peuvent être employées ailleurs de façon plus efficace.

La place manque pour parler ici du très intéressant rapport que présenta M^{lle} Schaffner sur l'Assemblée quinquennale du Conseil des Femmes à Christiana, à laquelle elle participa comme déléguée suisse : nos lecteurs ont d'ailleurs eu ici même les récits de cette Assemblée par la plume d'une autre déléguée suisse. La place ne nous permet pas davantage d'analyser le rapport du Comité sur son activité durant l'année qui se terminait, — Comité que les élections également inscrites à l'ordre du jour ont profondément renouvelé. Car le Bureau, qui a eu son siège à Genève depuis 1916 a été maintenant transféré à Bâle, sous la présidence énergique et capable de M^{lle} Zellweger, bien connue dans les milieux féministes suisses-allemands, et à laquelle nous sommes heureuses de souhaiter la bienvenue au nom des féministes de la Suisse romande. M^{lle} Zellweger trouvera pour accomplir sa tâche grand appui dans sa vice-présidente et sa secrétaire, M^{mes} Leupold-Senn et Burckhardt-Vischer, toutes deux bâloises également. De l'ancien Comité ont seules accepté une réélection M^{me} Glaettli (Zurich) M^{lles} Rieder (Vevey), Schindler (Bienne) et V. de Morsier (Genève), et y sont entrées comme nouveaux membres M^{mes} Jules Junod (Neuchâtel) et Duck-Tobler (St-Gall). Nous saluons tout spécialement la présence d'une Neuchâteloise dans le Comité de l'Alliance, et cela pour la première fois depuis qu'existe l'Alliance.

Ce serait de l'ingratitude noire que de ne pas dire en terminant aux Sociétés st-galloises notre reconnaissance et notre admiration pour la façon charmante et cordiale dont elles nous ont reçues, entourées, promenées, fêtées. Soirée à la Tonhalle avec comédie, danses, chœurs, thé somptueux, cadeaux d'occasion à chaque Société ; banquet parfaitement organisé, auquel participèrent les autorités cantonales et municipales ; visites à la Pouponnière (*Säuglingsheim*), si remarquablement créée par Mme Imboden-Kaiser, à des expositions de travaux d'école, et surtout aux inappréciables richesses de la bibliothèque du cloître dont tint à nous faire honneur *con amore* le conservateur lui-même. Et n'y avait-il pas un contraste entre les merveilleuses enluminures patientes, œuvre de toute une vie paisible et sereine de moine du XIII^{me} siècle, et les préoccupations d'activité, de luttes, et parfois de découragements, de celles qui, en cet an 1920, venaient pencher leur front sur les mêmes parchemins ?... Mais, d'autre part, moines collaborant anonymement à une œuvre pour la gloire d'un idéal religieux, et nous, travaillant sans relâche et sans soucis personnels pour le triomphe d'un

idéal de justice et de progrès, n'avons-nous pas aussi quelque chose de commun ?...

L'année prochaine, l'Alliance se réunira à Lausanne. Que toutes nos féministes romandes en prennent date dès maintenant.

E. Gd.

Encore le Congrès de Genève

Le Comité suisse d'organisation du VIII^{me} Congrès de l'Alliance internationale pour le Suffrage des Femmes (Genève, 6-12 juin 1920) a fait appel, il y a huit mois, à la bonne volonté et à la générosité de tous les suffragistes suisses pour être en mesure de couvrir les frais considérables qu'entraîne une organisation aussi vaste. A sa grande satisfaction, il a pu réunir la belle somme de fr. 16.462.

Les rentrées se répartissent de la manière suivante: I. Dons et cartes vendues d'avance dans les cantons de Genève, fr. 3452; Vaud, fr. 2180; Neuchâtel, fr. 596; Berne, fr. 981; Bâle, fr. 716; autres cantons suisses, fr. 655. — II. Subvention des grandes sociétés suisses, fr. 392; subvention du Comité international, fr. 1000. — III. Cartes vendues à l'étranger, fr. 1953; cartes vendues à Genève pendant le Congrès, fr. 4101. — IV. Publicité, fr. 436. — Total: fr. 16.462.

La vente de toutes les cartes en Suisse et à l'étranger, avant et pendant le Congrès, a produit fr. 6.973.

Les dépenses se sont élevées à fr. 8793, soit: publicité et propagande, fr. 2047; location et installation du local, fr. 4272; traitements et gratifications, fr. 1464; frais de correspondance, fr. 679; divers, fr. 331. — Total: fr. 8793.

Il est donc resté, tous comptes bouclés, un solde de fr. 7669, qui a été remis au Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage féminin. Se conformant au vœu exprimé par le Comité d'organisation, le C. C. a décidé, dans sa séance du 16 octobre 1920, d'en faire l'usage suivant: la moitié de cette somme, soit fr. 3835, constitue un fonds, dit Fonds de Congrès, et administré par le Comité Central de l'A. S. S. F. Ce fonds est destiné à fournir des subventions et des allocations de voyage pour faciliter aux suffragistes suisses la participation aux futurs Congrès de l'Alliance internationale ou aux réunions du Comité Exécutif.

L'autre moitié, soit fr. 3834, est remise au Comité Central pour faire face aux frais de toute nature qui lui incombent pour son travail et sa propagande, et que les cotisations des Sections ne parviennent pas toujours à couvrir. Le Comité Central a voté à titre exceptionnel une subvention unique de fr. 300 au journal paraissant à Genève, le *Mouvement Féministe*, en dédommagement des frais que le Congrès lui a occasionnés.

Nous terminons ce rapport en exprimant à tous les donateurs et donatrices notre très vive reconnaissance pour leur aide si puissante dans un moment où nous en avons grandement besoin. Il est admirable que nous ayons pu réunir une somme aussi considérable dans notre petit pays et dans une période aussi difficile. Ces dons, offerts si aimablement dans nombre de cas, sont un grand encouragement pour nous. Ils nous ont prouvé que le monde féminin des milieux les plus divers s'intéresse au féminisme et a vibré avec nous pour la réussite du Congrès, dans notre modeste pays. Un cordial « merci » pour tous les sacrifices que vous avez faits pour la cause!

Pour le Comité d'organisation:

La Trésorière: A. LEUCH.

Notre Bibliothèque

HÉLÈNE CLAPARÈDE-SPIR: *Un précurseur: A. Spir*. Préface de G. Duhamel. Payot, éd. 1920.

Sous ce titre, Mme Claparède-Spir vient de consacrer une petite brochure à la mémoire de son père. C'est toute une vie qui s'ébauche dans ces quelques pages dont nous regrettons la brièveté.

African Spir est né en Russie; dès son adolescence, les questions de philosophie le captivent et, à vingt ans, il donna sa démission d'officier de la marine pour se livrer à l'étude et à la méditation. Il mène dès lors une vie retirée, en Russie d'abord, puis à Leipzig, où il publia son premier ouvrage, en Suisse, enfin, où il élabora le gros de son œuvre et se fixe définitivement.

Esprit profond aux larges vues, African Spir a édité un système qui lui appartient en propre. Dans le champ de la morale, il s'est efforcé de démontrer comment se peuvent « concilier la vérité religieuse et la vérité scientifique ». Avec une pénétration et une finesse de vue surprenante, il a prévu le bouleversement social auquel nous assistons; le moyen de l'éviter, selon lui, eût été d'engager résolument la vie sociale dans des voies nouvelles. Mais cet *optimum nouveau* devait résulter d'un *esprit nouveau*, esprit de justice, de fraternité, de perfection intellectuelle et morale. A l'éducation, de créer cet esprit: « Les hommes peuvent tout sur eux-mêmes quand ils le veulent sérieusement: il s'agit seulement de leur faire *vouloir* le bien. »

La voix de cet homme de haute intelligence, aux sentiments généreux et élevés, n'a point été entendue comme elle le méritait. African Spir mourut en 1890 à Genève, plus ou moins inconnu. Mais les paroles gravées sur sa pierre tombale: *La lumière a lui dans les ténèbres, mais les ténèbres ne l'ont point reçue*, — ces paroles ne sauraient être le dernier mot d'une vie consacrée à la recherche de la vérité. Les idées — et souvent les meilleures — font leur chemin lentement, à la dérobée. Mme Claparède a raison: l'heure est venue d'évoquer devant la conscience moderne l'œuvre d'un esprit éclairé soutenu par un ardent amour du bien, par un idéal élevé. C'est de ces hommes-là que l'humanité a besoin aujourd'hui. Arrivés à la dernière page de la trop courte notice de Mme Claparède, nous redisons avec le Précurseur ce qui fut sa dernière prière: *Fiat Lux!*

J. L. R.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Nouvelles des Sections.

BERNE. — Le dimanche 31 octobre, les membres de la paroisse de la Nydeck, à Berne, ont été appelés à élire un nouveau pasteur. Malheureusement on avait fait de cette élection une affaire politique: c'était à qui l'emporterait, du candidat bourgeois ou du candidat socialiste. Un comité nommé pour cette occasion a fait une propagande intense parmi les femmes de la paroisse: conférences explicatives, appels dans les boîtes aux lettres, etc. Un des conférenciers fit même exécuter un exercice de vote, pour qu'aucune paroissienne ne manquât à la cérémonie par peur de ne pas connaître le procédé. Ces efforts furent couronnés de succès: l'église se trouva bondée; maîtresses de maison et domestiques, le dîner dans l'autocuisseur, assistaient aux débats pendant près de trois heures! Enfin, le candidat bourgeois fut nommé à une forte majorité. Ce qui nous importe surtout, c'est que sur 1280 électeurs en tout, il y a eu 823 femmes. Les femmes ont en outre émis une résolution, exprimant le vœu qu'à l'avenir on tâche d'éliminer des nominations ecclésiastiques la question des partis, mais qu'on fasse prévaloir les aptitudes et la personnalité de celui à qui on confierait ces postes.

A. L.

DELEMONT. — Notre groupe, fondé le 12 décembre 1919 par une quarantaine de personnes des deux sexes, compte aujourd'hui plus de 70 adhérents. Voici quelques détails sur son activité durant sa première année d'existence.

Profitant de ce que nos autorités municipales s'occupaient de la réorganisation du règlement communal, nous avons demandé à nos édiles l'insertion dans le nouveau règlement d'un article de la loi cantonale qui prévoit que les citoyennes suisses soient éligibles aux commissions d'école, d'assistance et de salubrité, ainsi qu'à celles de patronage de l'enfance et de la jeunesse (article 27). Des requêtes ont également été adressées aux Conseils des paroisses catholique-romaine et protestante pour attirer leur attention sur un article qui les autorise à accorder aux femmes, dans leurs règlements, le droit de vote en matière confessionnelle (art. 102). Nos demandes reçurent bon accueil du Conseil communal et du Conseil de la paroisse réformée. L'article 27 figure dans le règlement qui a été adopté par l'Assemblée communale, et dans sa séance du 21 mars, l'assemblée paroissiale protestante, par 58 voix contre 30, a accordé le droit de vote aux femmes en matière ecclésiastique. Quant au Conseil de paroisse catholique, il s'est borné jusqu'ici à nous rappeler l'aphorisme: « *Mulier tacet in Ecclesia!* » — En mars, M. le Dr Jeanneret nous donna, sur *l'alcoolisme et le suffrage fémi-*